

AUTORISATION PARENTALE 2026-2027 – AS F. Gregh-

Je soussigné(e) Père, mère, tuteur, représentant légal
autorise l'enfant

Né(e) le/...../..... en classe de

Portable : ____/____/____/____. Téléphone domicile : ____/____/____/____

Téléphone travail : ____/____/____/____

Adresse mail des parents :

Adresse mail de l'enfant :

à participer aux activités de l'Association Sportive du collège Fernand Gregh

suivantes : Préciser les activités et jours de pratique :

-J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, en cas d'urgence, à faire
hospitaliser mon enfant dans l'établissement le plus proche. **(I)**

-J'autorise, dans le cadre de l'UNSS (affichage dans le collège, diffusion sur le site
internet de l'AS du collège ou articles dans les journaux), la prise de photos et de vidéos de
mon enfant. **(I)**

-J'atteste avoir lu et pris connaissance des conditions d'utilisation des données RGPD
consultables sur le site du collège **(I)**

-Et, j'atteste avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de
l'association sportive MAIF pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans
le cadre des activités de l'AS, et du complément proposé : MAIF I. A. Sport + des
associations sportives UNSS (complément consultable et téléchargeable sur le site du
collège ou en actualité ent77) **(I)**

Cette démarche est personnelle et à charge des responsables légaux et non du collège.

(I) Rayer en cas de refus.

☐ Règlement par chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Collège F.GREGH
(merci d'indiquer le nom et la classe de l'enfant au dos du chèque)

☐ Règlement en espèces

Fait à, le/...../.....

Signature des parents :

Signature de l'adhérent :

Je soussigné, responsable légal de souhaite m'investir dans la
vie de l'association sportive : oui/ non

DANSE		Mme Fourgoux	Mercredi 12h15 à 15h00 Lundi 16h40 à 17h30
TENNIS DE TABLE		Mr Baron	Mardi et vendredi 12h10 à 13h00
CIRCUIT TRAINING		Mr Dieu	Mardi et Jeudi 12h10 à 13h00
FUTSAL		Mme Renard	Lundi, jeudi et vendredi 12h10 à 13h00
BADMINTON		Mme Lefebvre	Mercredi 12h15 à 15h00 AU GYMNASSE A. CAMUS à partir de novembre
Escalade		Mr Dieu	Mercredi 12h15 à 14h30 Au lycée La Fayette

L'Association Sportive du collège Fernand Gregh est **ouverte à tous les élèves**
qui souhaitent y adhérer. Encadrée par les professeurs d'EPS, elle propose des activités
sportives le mercredi après-midi et/ ou le midi, dans le cadre de l'Union Nationale du
Sport Scolaire (Sous forme de loisirs, de compétition ou/et de formation d'arbitres).

Le règlement intérieur du collège s'applique au sein de l'Association Sportive.
Les familles seront informées des absences des enfants aux entrainements.

LES ENTRAINEMENTS COMMENCERONT LE 16 SEPTEMBRE

POUR S'INSCRIRE :

- Un règlement annuel de **30 euros** dans une enveloppe au nom de l'enfant, soit par
chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Collège F.GREGH, soit en espèces.

Ce règlement comprend la licence et l'affiliation à l'UNSS National.

- L'autorisation parentale (coupon à rendre au professeur d'EPS)

NB : L'adhésion à l'AS permet de pratiquer plusieurs activités si les horaires sont
compatibles.

Un tee-shirt de l'association sportive vous sera proposé au prix de 5 €.

**Assemblée Générale avec parents et licenciés le
vendredi 16 octobre 2026 à 12h10-13h00 au collège**



Règlement intérieur Association sportive Collège F. Gregh



L'adhésion à l'Association Sportive est basée sur le volontariat. Seuls les élèves ayant fourni l'autorisation parentale et étant à jour de leur cotisation peuvent participer aux activités proposées.

En adhérant à l'A.S. votre enfant s'engage à être assidu aux entraînements, mais aussi aux compétitions s'il a choisi de s'engager avec une équipe.

En cas d'arrêt de la pratique en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué.

À tout moment de l'année, et suite à une faute jugée grave, un adhérent peut être exclu de l'Association Sportive sans remboursement de cotisation.

Les fautes jugées graves peuvent être :

- Manquement de respect envers une équipe adverse, envers les professeurs ou ses partenaires
- Dégradation d'un lieu, de compétition ou d'entraînement ; ou du matériel
- Comportement allant à l'encontre du Règlement Intérieur du collège en cours d'E.P.S.
- Violences, insultes, comportement antisportif
- Absentéisme trop fréquent

Nous vous rappelons également que l'Association sportive fait partie intégrante du collège. Par conséquent, tout point du règlement intérieur du collège s'applique au sein de l'A.S.

En cas de problème, les membres du bureau de l'Association Sportive se réuniront afin de prendre une décision sur le cas de l'élève concerné.

L'équipe E.P.S.

Madame CHANTOISEAU, Présidente de l'A.S. du collège F. Gregh et
Principale du collège.

Signature des parents :

Signature de l'adhérent :